

EVENEMENTS GARANTIS	GARANTIES	MONTANT A CONCURRENCE DE
Incendie et risques annexes Evenements climatiques Dégât des eaux Attentats et actes de terrorisme Catastrophes naturelles Defense Recours Vol et actes de vandalisme (non compris dans l'option 1)	Mobilier personnel et embellissements	Selon option (voir capitaux mobiliers)
	Bâtiments (y compris frais de démolition et déblaiement)	Valeur de reconstruction à neuf
	Responsabilité civile vis-à-vis du propriétaire (montant non indexé) :	20 000 000 €
	Responsabilité civile vis-à-vis des locataires, des voisins et des tiers :	3 100 x l'indice
	Dont dommages immatériels limités à :	300 x l'indice
	Frais de recherche des fuites (dégât des eaux)	5 x l'indice
	Détérioration immobilières y compris frais de clôture provisoire (en cas de vol et seulement pour les options garantissant le vol)	6 860 €
	Frais consécutifs	15% de l'indemnité
	Perte de loyers	1 an de loyer
	Responsabilité locative séjours voyages (montant non indexé)	20 000 000 €
Bris de glaces	Vitrés des fenêtres, portes et cloisons, miroirs et glaces étamées fixés ou accrochés aux murs	Valeur de remplacement
	Sauf vitraux et panneaux solaires : limite fixé à :	15 x l'indice
Responsabilité civile vie privée et responsabilité civile propriétaire d'immeuble	Tous dommages confondus (montant non indexé) :	20 000 000 €
	Dont dommages matériels et immatériels :	Voir Conditions Générales